



Procédures lors d'absence des élèves

Date de début de la prise des présences : Mercredi 29 août 2018

- 1- Le parent doit téléphoner à l'école, avant 8 h 15 le matin, pour motiver l'absence, en mentionnant le motif et nous mentionner par qui nous devons faire parvenir les leçons et devoirs. Si la secrétaire n'est pas là, le parent laisse le message sur la boîte vocale;
- 2- En entrant en classe, le titulaire ou le spécialiste prend les présences;
- 3- Après la prise des présences, le titulaire ou le spécialiste envoie un élève porter le papier d'absences au secrétariat.
- 4- La secrétaire vérifie les absences notées par les titulaires, si l'absence a été motivée par le parent = OK sinon, on appelle à la maison pour voir ce qui se passe.

ATTENTION TRÈS IMPORTANT

En début d'après-midi, s'assurer que la même procédure soit effectuée.

Merci de votre collaboration

*Pierre Drouin, directeur
France Paré, secrétaire*